

**DELIBERATION N°2023-01\_CR**  
**APPROUVANT LES COMPTES RENDUS DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**  
**DU 17 NOVEMBRE 2022, DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 ET DU 15 DECEMBRE 2022**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

**Délibère :**

**Article 1**

Le compte rendu de la commission de la recherche du 17 novembre 2022 est approuvé, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2**

Le compte rendu de la commission de la recherche du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est approuvé, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 3**

Le compte rendu de la commission de la recherche du 15 décembre 2022 est approuvé, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 26 janvier 2023

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

Commission de la recherche  
Séance du 26 janvier 2023

**DELIBERATION N°2023-02\_CR  
PORTANT APPROBATION DES MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR  
DE L'UNITE DE RECHERCHE ERRAPHIS**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Vu la délibération de l'Assemblée générale plénière du 3 octobre 2022,  
Vu la délibération du Conseil de l'Unité en date du 20 octobre 2022,

**Délibère :**

**Article unique**

Le règlement intérieur de l'unité de recherche ERRAPHIS, modifié, tel qu'annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le jeudi 26 janvier 2023

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

Commission de la recherche  
Séance du 26 janvier 2023

**DELIBERATION N°2023-03\_CR  
PORTANT APPROBATION DES MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR  
DE L'UNITE DE RECHERCHE CERPPS**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Vu la délibération du Conseil de l'Unité en date du 3 janvier 2023,

**Délibère :**

**Article unique**

Le règlement intérieur de l'unité de recherche CERPPS, modifié, tel qu'annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le jeudi 26 janvier 2023

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

**DELIBERATION N°2023-04\_CR  
PORTANT APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'UNITE  
DE RECHERCHE CLLE POUR LE COLLOQUE 'JEUNES CHERCHEURS'  
INTITULE « LA PSYCHOLOGIE SOCIALE DANS TOUS SES ETATS »**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

**Délibère :**

**Article unique**

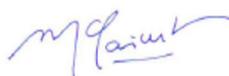
Le colloque 'Jeunes chercheurs' porté par Valérie Le Floch, David Vaidis, et Céline Lemercier intitulé « La psychologie sociale dans tous ses états », qui se tiendra du 26 au 28 juin 2023, bénéficie d'une subvention de 1400 euros, au titre des manifestations 'jeunes chercheurs'.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 26 janvier 2023

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

**DELIBERATION N°2023-05\_CR  
PORTANT APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'UNITE  
DE RECHERCHE CEIBA POUR LE COLLOQUE 'JEUNES CHERCHEURS'  
INTITULE « FAMILIAS : ESPACIOS Y PRACTICAS. (...) »**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

**Délibère :**

**Article unique**

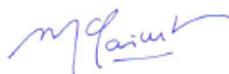
Le colloque 'Jeunes chercheurs' porté par José Gonzalez, Nadège Guilhem, et Sophia Sablé intitulé « Familia(s) : espacios y practicas. Representaciones en la literatura y el cine hispanoamericanos del siglo XXI », qui se tiendra les 13 et 14 avril 2023, bénéficie d'une subvention de 1000 euros, au titre des manifestations 'jeunes chercheurs'.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 26 janvier 2023

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

**DELIBERATION N°2023-06\_CR  
PORTANT APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'UNITE  
DE RECHERCHE LISST POUR LE COLLOQUE INTITULE « 4<sup>e</sup> JOURNEES  
FRANCO ESPAGNOLES DE GEOGRAPHIE»**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

**Délibère :**

**Article unique**

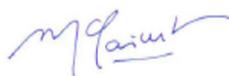
Le colloque porté par Philippe Dugot intitulé « 4<sup>e</sup> journées franco-espagnoles de géographie », qui se tiendra les 19 et 20 octobre 2023, bénéficie d'une subvention de 1500 euros.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 26 janvier 2023

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

**DELIBERATION N°2023-07\_CR  
PORTANT APPROBATION DU CADRAGE DE L'ETABLISSEMENT SUR LA MISE  
EN ŒUVRE DES COMITES DE SUIVI INDIVIDUEL (CSI) DE THESE**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié,

**Délibère :**

**Article unique**

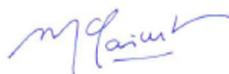
Le cadrage de l'établissement pour la mise en œuvre des comités de suivi individuel de thèse, tel qu'annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 26 janvier 2023

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

Commission de la recherche  
Séance du 26 janvier 2023

**DELIBERATION N°2023-08\_CR**  
**APPROUVANT LES NOMINATIONS DE MADAME SANDRINE COSTAMAGNO**  
**DIRECTRICE**  
**ALEXANDRA DARDENAY DIRECTRICE ADJOINTE**  
**NICOLAS TEYSSANDIER DIRECTEUR ADJOINT**  
**DE L'UNITE DE RECHERCHE TRACES**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Vu le règlement intérieur de l'unité de recherche,  
Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale organisée le 20 janvier 2023,

**Délibère :**

**Article unique**

La commission de la recherche approuve les nominations de Madame Sandrine Costamagno en tant que Directrice, Madame Alexandra Dardenay en tant que Directrice adjointe, et Monsieur Nicolas Teyssandier en tant que Directeur adjoint, de l'unité de recherche TRACES, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023

**Délibération adoptée à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le jeudi 26 janvier 2023

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,  
**Mme Marie-Christine JAILLET**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*